

ADN VEXIN PAYSAGE

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

Siège social : 2 chemin de la Croisette

ZA des 4 Vents - 95650 BOISSY L'AILLERIE

399 721 430 RCS PONTOISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 177 991,94 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	177 991,94 euros
--------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

- Le report à nouveau antérieur	48 294,01 euros
- Pour former un bénéfice distribuable de	226 285,95 euros

Affectée de la façon suivante :

- A titre de dividendes soit 150 000 euros.
- Le solde, soit 76 285,95 euros au compte « report à nouveau ».

Montant du dividendes - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 3000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2025

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2023	-	-	-
31/12/2022	200 000	-	-
31/12/2021	-	-	-

Certifié conforme

SAS HLDS, Présidente
Représentée par Laurent DOS SANTOS SOUSA





Expertise Comptable - Audit - Conseil

SASU ADN-VEXIN PAYSAGE
Services d'aménagement paysager
2 Chemin de la Croisette
95650 BOISSY L'AILLERIE

ETATS FINANCIERS

AU 31/12/2024

SASU ADN-VEXIN PAYSAGE

COMPTES ANNUELS



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 420	1 238	2 182	3 322
Fonds commercial	353 597		353 597	353 597
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	7 441		7 441	7 441
Installations techniques, matériel et outilla	402 858	259 809	143 049	147 693
Autres immobilisations corporelles	311 205	157 744	153 461	183 443
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	500 414	120 000	380 414	380 414
Autres immobilisations financières	53 231		53 231	49 771
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 632 166	538 792	1 093 374	1 125 681
<i>Stocks</i>				
Matières premières et autres approv.	80 208		80 208	82 455
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	3 093 303	33 254	3 060 049	3 239 977
Fournisseurs débiteurs	2 155		2 155	33 100
Personnel	11 854		11 854	7 107
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 214		3 214	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	340 389		340 389	311 952
Autres créances	1 259 558		1 259 558	845 619
<i>Divers</i>				
Avances et acomptes versés sur comman	192 785		192 785	68 802
Valeurs mobilières de placement	1 921		1 921	1 921
Disponibilités	626 789		626 789	573 799
Charges constatées d'avance	44 720		44 720	14 303
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 656 897	33 254	5 623 643	5 179 035
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	7 289 062	572 045	6 717 017	6 304 715

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 000	100 000
Réserve légale	10 000	10 000
Autres réserves	950 000	950 000
Report à nouveau	48 924	19 642
Résultat de l'exercice	177 992	29 282
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 286 916	1 108 924
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	245 661	389 427
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	245 661	389 427
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 306	4 606
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 541 626	1 836 206
Personnel	174 847	197 217
Organismes sociaux	93 554	100 317
Etat, Impôts sur les bénéfices		117 350
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	778 726	663 695
Autres dettes fiscales et sociales	655	1 943
Dettes fiscales et sociales	1 047 782	1 080 523
Autres dettes	1 587 726	1 884 878
Produits constatés d'avance		152
TOTAL DETTES	5 430 101	5 195 791
TOTAL PASSIF	6 717 017	6 304 715

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	9 737 896	9 057 948
Subventions d'exploitation	4 877	
Autres produits	45 100	15 850
Total	9 787 873	9 073 797
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de m.p & aut.approv.	291 699	607 834
Variation de stock (m.p.)	2 247	-23 792
Autres achats & charges externes	7 633 719	6 657 380
Total	7 927 665	7 241 423
MARGE SUR M/SES & MAT	1 860 209	1 832 375
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	36 999	36 609
Salaires et Traitements	1 264 191	1 263 333
Charges sociales	276 182	255 694
Amortissements et provisions	122 212	97 227
Autres charges	24	640
Total	1 699 607	1 653 503
RESULTAT D'EXPLOITATION	160 602	178 872
Produits financiers	25 806	9 433
Charges financières	2 774	2 466
Résultat financier	23 032	6 967
RESULTAT COURANT	183 634	185 839
Produits exceptionnels	276 255	
Charges exceptionnelles	223 118	8 903
Résultat exceptionnel	53 136	-8 903
Impôts sur les bénéfices	58 778	147 654
RESULTAT DE L'EXERCICE	177 992	29 282

SASU ADN-VEXIN PAYSAGE

Annexe légale



Règles & méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ADN-VEXIN PAYSAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 6 717 017 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 177 992 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
 - * Logiciels, concessions et droits similaires : 1 à 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles & méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks est constatée lorsqu'il a une date supérieur à 1 an.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	353 597			353 597
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 420			3 420
Immobilisations incorporelles	357 017			357 017
- Terrains	7 441			7 441
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	341 126	243 558	181 827	402 858
- Installations générales, agencements aménagements divers	183 466			183 466
- Matériel de transport	103 616	6 071	13 486	96 201
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 538			31 538
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	667 188	249 629	195 312	721 504
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	500 414			500 414
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	49 771	4 100	640	53 231
Immobilisations financières	550 185	4 100	640	553 645
ACTIF IMMOBILISE	1 574 389	253 729	195 952	1 632 166

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		249 629	4 100	253 729
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		249 629	4 100	253 729
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		195 312	640	195 952
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		195 312	640	195 952

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS ADN Paris Sud	510	-271	98,04	500	500	256		7 250	104	
SAS HORIZON VEGETAL	8	251	55,00			3		966	3	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises				500	380	260				
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	98	1 140		1 238
Immobilisations incorporelles	98	1 140		1 238
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	193 433	85 019	18 643	259 809
- Installations générales, agencements aménagements divers	57 299	15 899		73 198
- Matériel de transport	61 414	14 288	13 486	62 216
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 464	5 866		22 330
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	328 610	121 072	32 129	417 553
ACTIF IMMOBILISE	328 709	122 212	32 129	418 792

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 808 424 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	53 231		53 231
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 093 303	3 093 303	
Autres	1 617 170	1 617 170	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	44 720	44 720	
Total	4 808 424	4 755 193	53 231
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT - PRODUIT A RECEVOIR	1 281
ASSOCIES - INTERETS COURUS	25 804
Total	27 085

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 2 000,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 422 795 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	245 661	126 978	118 683	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 541 626	2 541 626		
Dettes fiscales et sociales	1 047 782	1 047 782		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 587 726	1 587 726		
Produits constatés d'avance				
Total	5 422 795	5 304 111	118 683	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	143 706			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	66 304
FNP INTRA-GROUPE	318 335
PROVISION CONGES A PAYER	100 143
PROVISION CHARGES CONGES A PAYER	25 578
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	448
AVOIRS A ETABLIR	48 000
Total	558 808

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	44 720		
Total	44 720		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	9 756 415		9 756 415
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	-18 519		-18 519
TOTAL	9 737 896		9 737 896

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 5 000 euros HT.

Autres informations

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.



Véronique Pizzaferrì
21/23 rue du petit Albi
95800 Cergy Saint Christophe - France

ADN VEXIN PAYSAGE

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**ADN VEXIN PAYSAGE
2 Chemin de la Croisette
95650 BOISSY L'AILLERIE
RCS 399721430**

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SIÈGE SOCIAL : 23 RUE DE LA BOÉTIE - 75008 PARIS - TEL. 01 43 12 86 00 - FAX : 01 43 12 86 01 - EMAIL : paris@sagg.fr - SITE INTERNET : www.sagg.fr
SARI AU CAPITAL DE 300 000 € - RCS : PARIS B 312 261 985 - SIRET : 312 261 985 00039 - APE 741 C
PARIS - CERGY-PONTOISE - NANCY - REIMS - BEAUNE - VANNES - DIJON



ADN VEXIN PAYSAGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SAS ADN VEXIN PAYSAGE

Siège social : 2 Chemin de la Croisette - 95650 BOISSY L'AILLERIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale du 30 juin 2025 de la société ADN VEXIN PAYSAGE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADN VEXIN PAYSAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



ADN VEXIN PAYSAGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe des comptes annuels précise les modalités de comptabilisation et de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation. Il y est notamment indiqué que les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité ainsi que sur la base de leur perspective de rentabilité. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'application de ces critères.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à vérifier la valorisation des titres de participation figurant à l'actif pour un montant de 500 000€.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion et les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne nous ont pas été communiquées.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



ADN VEXIN PAYSAGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Cergy Saint Christophe, le 30 Juin 2025

Le Commissaire aux comptes

Signé par Veronique Pizzaferrì
Le 30/06/2025

ID: lx_Y9PXP7rDxvuz

Grégoire & Associés

GREGOIRE ET ASSOCIES, représenté par
Véronique Pizzaferrì



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SASU ADN-VEXIN PAYSAGE

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 420	1 238	2 182	3 322
Fonds commercial	353 597		353 597	353 597
Immobilisations corporelles				
Terrains	7 441		7 441	7 441
Installations techniques, matériel et outillage	402 858	259 809	143 049	147 693
Autres immobilisations corporelles	311 205	157 744	153 461	183 443
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	500 414	120 000	380 414	380 414
Autres immobilisations financières	53 231		53 231	49 771
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 632 166	538 792	1 093 374	1 125 681
Stocks				
Matières premières et autres approv.	80 208		80 208	82 455
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 093 303	33 254	3 060 049	3 239 977
Fournisseurs débiteurs	2 155		2 155	33 100
Personnel	11 854		11 854	7 107
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 214		3 214	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	340 389		340 389	311 952
Autres créances	1 259 558		1 259 558	845 619
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	192 785		192 785	68 802
Valeurs mobilières de placement	1 921		1 921	1 921
Disponibilités	626 789		626 789	573 799
Charges constatées d'avance	44 720		44 720	14 303
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 656 897	33 254	5 623 643	5 179 035
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	7 289 062	572 045	6 717 017	6 304 715

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 000	100 000
Réserve légale	10 000	10 000
Autres réserves	950 000	950 000
Report à nouveau	48 924	19 642
Résultat de l'exercice	177 992	29 282
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 286 916	1 108 924
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	245 661	389 427
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	245 661	389 427
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 306	4 606
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 541 626	1 836 206
Personnel	174 847	197 217
Organismes sociaux	93 554	100 317
Etat, Impôts sur les bénéfices		117 350
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	778 726	663 695
Autres dettes fiscales et sociales	655	1 943
Dettes fiscales et sociales	1 047 782	1 080 523
Autres dettes	1 587 726	1 884 878
Produits constatés d'avance		152
TOTAL DETTES	5 430 101	5 195 791
TOTAL PASSIF	6 717 017	6 304 715

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	9 737 896	9 057 948
Subventions d'exploitation	4 877	
Autres produits	45 100	15 850
Total	9 787 873	9 073 797
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de m.p & aut.approv.	291 699	607 834
Variation de stock (m.p.)	2 247	-23 792
Autres achats & charges externes	7 633 719	6 657 380
Total	7 927 665	7 241 423
MARGE SUR M/SES & MAT	1 860 209	1 832 375
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	36 999	36 609
Salaires et Traitements	1 264 191	1 263 333
Charges sociales	276 182	255 694
Amortissements et provisions	122 212	97 227
Autres charges	24	640
Total	1 699 607	1 653 503
RESULTAT D'EXPLOITATION	160 602	178 872
Produits financiers	25 806	9 433
Charges financières	2 774	2 466
Résultat financier	23 032	6 967
RESULTAT COURANT	183 634	185 839
Produits exceptionnels	276 255	
Charges exceptionnelles	223 118	8 903
Résultat exceptionnel	53 136	-8 903
Impôts sur les bénéfices	58 778	147 654
RESULTAT DE L'EXERCICE	177 992	29 282

SASU ADN-VEXIN PAYSAGE

Annexe légale

Règles & méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ADN-VEXIN PAYSAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 6 717 017 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 177 992 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

* Logiciels, concessions et droits similaires : 1 à 5 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage Industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

Règles & méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks est constatée lorsqu'il a une date supérieur à 1 an.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du

Règles & méthodes comptables

taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Il s'agit d'un mode de calcul simplifié pour lequel il n'a pas été appliqué d'actualisation, ni abattement, ni de plafond, ni de prorata.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	353 597			353 597
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 420			3 420
Immobilisations incorporelles	357 017			357 017
- Terrains	7 441			7 441
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	341 126	243 558	181 827	402 858
- Installations générales, agencements aménagements divers	183 466			183 466
- Matériel de transport	103 616	6 071	13 486	96 201
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 538			31 538
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	667 188	249 629	195 312	721 504
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	500 414			500 414
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	49 771	4 100	640	53 231
Immobilisations financières	550 185	4 100	640	553 645
ACTIF IMMOBILISE	1 574 389	253 729	195 952	1 632 166

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		249 629	4 100	253 729
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		249 629	4 100	253 729
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		195 312	640	195 952
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		195 312	640	195 952

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	353 597
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	353 597

Le fond commercial inscrit à l'actif du bilan pour un montant net comptable de 353 596.96€ correspondant principalement à la clientèle et contrats commerciaux de la société, n'ayant pas été amorti.

À la clôture de l'exercice, un test de dépréciation a été réalisé conformément aux normes comptables en vigueur, reposant sur une analyse des perspectives économiques et financières, ainsi que sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par le fonds.

Ce test n'a pas révélé d'indication de perte de valeur. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur le fonds de commerce au titre de l'exercice.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS ADN Paris Sud	510	-271	98,04	500	500	256		7 250	104	
SAS HORIZON VEGETAL	8	251	55,00			3		966	3	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises				500	380	260				
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	98	1 140		1 238
Immobilisations incorporelles	98	1 140		1 238
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	193 433	85 019	18 643	259 809
- Installations générales, agencements aménagements divers	57 299	15 899		73 198
- Matériel de transport	61 414	14 288	13 486	62 216
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 464	5 866		22 330
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	328 610	121 072	32 129	417 553
ACTIF IMMOBILISE	328 709	122 212	32 129	418 792

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 808 424 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	53 231		53 231
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 093 303	3 093 303	
Autres	1 617 170	1 617 170	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	44 720	44 720	
Total	4 808 424	4 755 193	53 231
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT - PRODUIT A RECEVOIR	1 281
ASSOCIES - INTERETS COURUS	25 804
Total	27 085

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 2 000,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 27/06/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	19 642
Résultat de l'exercice précédent	29 282
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	48 924
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	48 924
Total des affectations	48 924

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	100 000				100 000
Réserve légale	10 000				10 000
Réserves générales	950 000				950 000
Report à Nouveau	19 642	48 924	48 924	19 642	48 924
Résultat de l'exercice	29 282	-29 282	177 992	29 282	177 992
Total Capitaux Propres	1 108 924	19 642	226 916	48 924	1 286 916

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 422 795 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	245 661	126 978	118 683	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 541 626	2 541 626		
Dettes fiscales et sociales	1 047 782	1 047 782		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 587 726	1 587 726		
Produits constatés d'avance				
Total	5 422 795	5 304 111	118 683	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	143 706			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	66 304
FNP INTRA-GROUPE	318 335
PROVISION CONGES A PAYER	100 143
PROVISION CHARGES CONGES A PAYER	25 578
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	448
AVOIRS A ETABLIR	48 000
Total	558 808

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	44 720		
Total	44 720		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	9 756 415		9 756 415
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	-18 519		-18 519
TOTAL	9 737 896		9 737 896

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 5 000 euros HT.

Autres informations**Engagements financiers****Crédit-Bail**

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 817 027 euros.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La société n'a pas constitué de provision pour les indemnités de fin de carrière au titre de l'exercice.

Cependant, la société reconnaît qu'elle a un engagement potentiel envers ses salariés correspondant à des indemnités de fin de carrière, résultant de la convention collective.

Le montant estimé de cet engagement, non provisionné au bilan, est évalué à 27 000€ à la clôture de l'exercice.

Cette information est donnée à titre d'information afin d'assurer la transparence quant aux engagements futurs de la société.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.